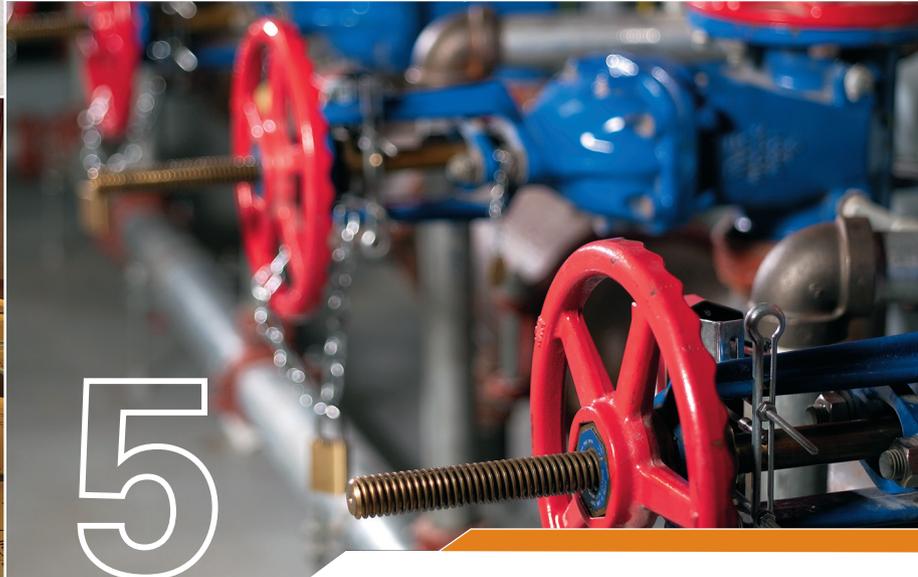


10 règles d'or pour protéger vos sites



Tables des matières

Engagement en faveur de la prévention des dommages aux biens	4
Construction adéquate	5
Protection sprinkleur automatique	6
Protection contre les risques spéciaux	7
Source d'eau adéquate	8
Programmes de prévention incendie	9
Tenue des locaux adéquate	10
Entretien des bâtiments et maintenance des équipements	11
Équipe d'intervention d'urgence et pompiers	12
Protection contre les risques naturels	14

Cette brochure est publiée à titre informatif uniquement, à l'attention des clients de FM Global. Les informations qu'elle contient ne sauraient modifier ou étendre les engagements de FM Global au-delà des termes et conditions de ses polices d'assurance.



10 règles d'or pour protéger vos sites

Dans le contexte économique actuel, marqué par une forte concurrence, les entreprises cherchent à garder une longueur d'avance en limitant leurs dépenses tout en augmentant leur chiffre d'affaires. Il est donc essentiel d'éviter qu'un incendie, une catastrophe naturelle ou une panne d'équipement n'entraîne la perte de biens et une baisse de productivité.

Même si une entreprise peut compter sur son assurance pour limiter les pertes liées aux dommages matériels, certaines pertes immatérielles, telles que l'interruption d'activité et la perte de clientèle, de réputation ou de compétences, ne sont généralement pas couvertes. En outre, de longs mois sont souvent nécessaires à la réparation et au remplacement des équipements endommagés. Dans l'intervalle, des employés qualifiés peuvent trouver un nouvel emploi. Du temps devra alors être consacré au recrutement de nouveaux collaborateurs et à leur formation, ainsi qu'à l'achat et à l'installation de nouveaux équipements. La gestion du sinistre empêchera *in fine* les décideurs de se consacrer pleinement à l'élaboration de la stratégie de l'année à venir.

Quelles répercussions pour l'entreprise ? Un risque de perte de parts de marché, et une reconstruction potentiellement difficile et coûteuse en cas d'inflation et de pénurie de matériaux.

FM Global présente dans cette brochure les 10 règles d'or pour protéger des sites industriels, commerciaux ou institutionnels. Notre objectif : vous aider à faire le point sur la situation de chacun de vos sites et à corriger les anomalies afin d'éviter tout sinistre majeur.

Pour approfondir les sujets passés en revue dans cette brochure, nous vous invitons à consulter les fiches techniques de prévention des sinistres de FM Global et nos autres publications et formations en ligne sur la prévention des sinistres, disponibles sur la page fmglobal.fr/research-and-resources/data-sheets et dans le catalogue de nos publications à l'adresse fmglobal.com/catalog.

Il est essentiel d'éviter qu'un incendie, une catastrophe naturelle ou une panne d'équipement n'entraîne la perte de biens et une baisse de productivité.

1



Engagement en faveur de la prévention des dommages aux biens

L'ensemble du personnel doit être capable de réagir efficacement en cas d'urgence ou de situation à risque.

En premier lieu, il est essentiel que la direction affiche un réel engagement en matière de prévention des dommages aux biens. Pour montrer sa motivation à instaurer un programme efficace de prévention des sinistres et de maîtrise des risques, elle devra détailler les objectifs, les procédures, les attributions et les responsabilités de chacun dans un document. La direction annoncera sans équivoque sa volonté d'améliorer la prévention des sinistres et de favoriser la participation et l'adhésion du personnel aux mesures mises en œuvre.

Une fois le programme établi, la direction doit aussi veiller à son application. L'ensemble du personnel doit être capable de réagir efficacement en cas d'urgence ou de situation à risque. À la base de tout programme d'amélioration continue visant à réduire la fréquence et la gravité des sinistres, un personnel motivé, qui comprend et soutient les principes de prévention et de maîtrise des risques est indispensable. Ces derniers font partie intégrante de son travail et leur mise en pratique va dans l'intérêt de tous : préserver les biens de l'entreprise, c'est aussi protéger ses emplois.



Construction adéquate

Les modalités de construction des bâtiments influent grandement sur les risques d'incendie encourus. L'activité est également un facteur important à prendre en compte au moment de la conception et du choix des matériaux. Lorsqu'un bâtiment abrite des procédés à risque ou comporte plusieurs étages, il est recommandé d'utiliser des matériaux résistants au feu (béton armé ou structure en acier protégée). Vous pouvez aussi subdiviser les zones de grande superficie au moyen de murs coupe-feu pour limiter le risque de dommages aux biens.

Vous devez, de préférence, stocker les liquides qui peuvent brûler, les poussières combustibles et les autres matériaux présentant un risque d'explosion dans des bâtiments à distance. Si cela est impossible, il convient d'entreposer ces produits dans un local dont la construction associe des éléments résistants à la pression et des éléments capables de l'évacuer. En cas d'explosion, les ondes de choc se propageront ainsi dans la direction où elles provoqueront le moins de dégâts possible.

Les calculs de résistance des toitures devront prendre en compte les surcharges liées à la neige, au gel et aux précipitations, ainsi qu'au soulèvement par le vent. Dans les zones d'activité sismique, les normes de construction locales seront appliquées très scrupuleusement. Si vos procédés créent un environnement corrosif, vos matériaux de construction devront résister à la détérioration. Il est également nécessaire d'évaluer les risques de voisinage en identifiant les activités à risque. Auquel cas, il conviendra de les prendre en compte dans la conception de la structure du bâtiment.

Avec l'augmentation du coût de l'énergie, la capacité d'un bâtiment à retenir la chaleur est devenue primordiale. Pour l'isolation, préférez des matériaux incombustibles ou agréés FM ou faites recouvrir d'une protection ignifuge les surfaces combustibles et installez des sprinklers automatiques. En déterminant le lieu d'implantation du bâtiment, prenez soin de choisir un site alimenté par un réseau d'eau public fiable et adéquat et se trouvant à proximité d'une caserne de pompiers. Examinez également l'exposition aux risques d'inondation et de secousses sismiques, ainsi que les statistiques de tempête.

3



Protection sprinkleur automatique

Les sprinkleurs représentent le meilleur système automatique capable de contrôler un incendie en permanence.

Tout bon programme de prévention des sinistres et de maîtrise des risques repose sur l'installation d'une protection sprinkleur automatique dans toutes les zones abritant une construction, un matériau ou des procédés combustibles, selon le type d'activité du bâtiment. Les sprinkleurs représentent le meilleur système automatique capable de contrôler un incendie en permanence. En cas d'incendie, ils feront la différence entre une brève interruption d'activité et un arrêt prolongé ou définitif. Outre les fonctions de détection automatique et d'extinction, les sprinkleurs peuvent déclencher et transmettre une alarme. Un réseau bien conçu limitera aussi les dommages causés par l'eau, car seuls les sprinkleurs installés directement au-dessus de la zone touchée s'ouvriront. Les sprinkleurs à proximité s'activeront uniquement en cas de besoin, minimisant ainsi l'ampleur du dégât des eaux.

Aujourd'hui, rares sont les locaux dans lesquels une protection sprinkleur automatique n'est pas indispensable. De fait, sa présence est nécessaire dans toutes les zones contenant des matériaux ou des procédés susceptibles d'être endommagés par un incendie ou de le provoquer, de l'alimenter ou d'en accélérer la propagation.



Protection contre les risques spéciaux

De nombreuses activités industrielles peuvent comporter des risques spéciaux qui requièrent des sécurités supplémentaires, outre une protection sprinkleur et une construction appropriée. C'est le cas, par exemple, en présence de liquides qui peuvent brûler, de poussières combustibles ou de gaz inflammables.

Manipulés sans précaution, les liquides qui peuvent brûler représentent l'un des risques les plus difficilement maîtrisables dans l'industrie. À température ambiante, ils dégagent des vapeurs qui se dispersent, formant un mélange vapeur-air facilement inflammable. Leur combustion est extrêmement rapide et la chaleur dégagée est de loin supérieure à celle émanant des matériaux combustibles ordinaires.

Plusieurs mesures de sécurité élémentaires doivent être prises pour le stockage, la manipulation et l'utilisation des liquides qui peuvent brûler. Il convient tout d'abord de les isoler du reste de l'activité (distance ou construction). L'idéal est de les installer à distance. Si cela est impossible, il est conseillé de les stocker dans un local coupe-feu indépendant du bâtiment principal.

Prévoir un muret de rétention permet également d'éviter que ces liquides puissent entrer en contact avec des sources d'ignition. Divers systèmes de protection passive sont également utiles selon le cas : bidons de sécurité, tresses équipotentielles, bondes de sécurité, dispositifs d'asservissement. L'installation d'une ventilation naturelle ou mécanique sera également indispensable dans les espaces confinés contenant des liquides qui peuvent brûler pour permettre l'élimination des vapeurs inflammables. Votre personnel devra être sensibilisé à la manipulation sécurisée de ces liquides et formé aux risques associés. Cette démarche s'accompagnera d'un renforcement strict des procédures. Il est également conseillé de préparer un plan d'intervention en cas de déversement de liquide.

D'autres précautions sont à prendre, telles que l'élimination des sources d'ignition (flammes nues, cigarette, électricité statique, étincelles électriques, surfaces chaudes) et l'utilisation d'équipements électriques spécialement conçus pour ces conditions.

La plupart de ces mesures de sécurité restent valables pour les procédés libérant des poussières. Il convient d'utiliser des équipements de traitement et de transfert des poussières spécialement pensés pour minimiser les fuites. Pour éviter que les poussières s'accumulent, un nettoyage régulier des zones de production et de stockage s'impose.

Comme en présence de liquides qui peuvent brûler, les sources d'ignition doivent être maîtrisées de façon stricte. Si possible, il convient d'isoler les procédés libérant des poussières du reste de l'activité, en installant les principaux équipements à l'extérieur.

Les gaz inflammables doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Eux aussi doivent être conservés séparément et isolés au moyen d'équipements de traitement et de stockage afin d'empêcher les fuites. Veillez à éviter les dommages matériels, les surchauffes et les surpressions. La plupart des réservoirs nécessitera l'installation d'une protection sprinkleur et/ou d'un système d'extinction à eau pulvérisée ou d'une isolation coupe-feu.

Envisagez également l'installation de vannes d'arrêt d'urgence. Le type, le nombre et l'emplacement des vannes dépendent du type et du volume stocké, mais aussi du type et du nombre de réservoirs de stockage dans la zone concernée. Il est important que les vannes d'arrêt d'urgence soient facilement accessibles afin que l'alimentation en gaz inflammable ou en liquides qui peuvent brûler puisse être coupée en cas d'urgence.



5

Source d'eau adéquate

Pour être efficaces, les sprinklers doivent être alimentés à un débit et une pression adéquats par une source d'eau disponible en permanence.

Pour être efficaces, les sprinklers doivent être alimentés à un débit et une pression adéquats par une source d'eau disponible en permanence : réseau public, château d'eau, pompe incendie et réservoir d'aspiration, réserve d'eau naturelle. L'approvisionnement peut être assuré par une combinaison de ces sources. Il est également souhaitable d'installer des prises pompiers permettant de soutenir la pression du réseau. N'oubliez pas que les changements d'activité, la construction de nouveaux bâtiments ou d'extensions, et l'introduction dans les bâtiments existants de procédés ou de modes de stockage plus dangereux peuvent augmenter les besoins en eau. L'implantation de nouvelles usines dans votre voisinage peut aussi augmenter la demande sur le réseau d'eau public et vous contraindre d'améliorer le système d'alimentation en eau de votre propre protection incendie.



Programmes de prévention incendie

Pour bien protéger votre site, la mise en place d'inspections régulières des équipements de protection incendie, avec compte rendu, est également indispensable. Il est en effet essentiel de manœuvrer régulièrement les vannes cadenassées ou scellées : les vannes cadenassées seront manœuvrées chaque mois et contrôlées visuellement toutes les semaines. Le planning d'inspection doit porter sur l'ensemble des vannes et prévoir suffisamment de temps pour réaliser un examen attentif de chacune d'elles. Il convient de répertorier et de numéroter les vannes dans l'ordre d'inspection.

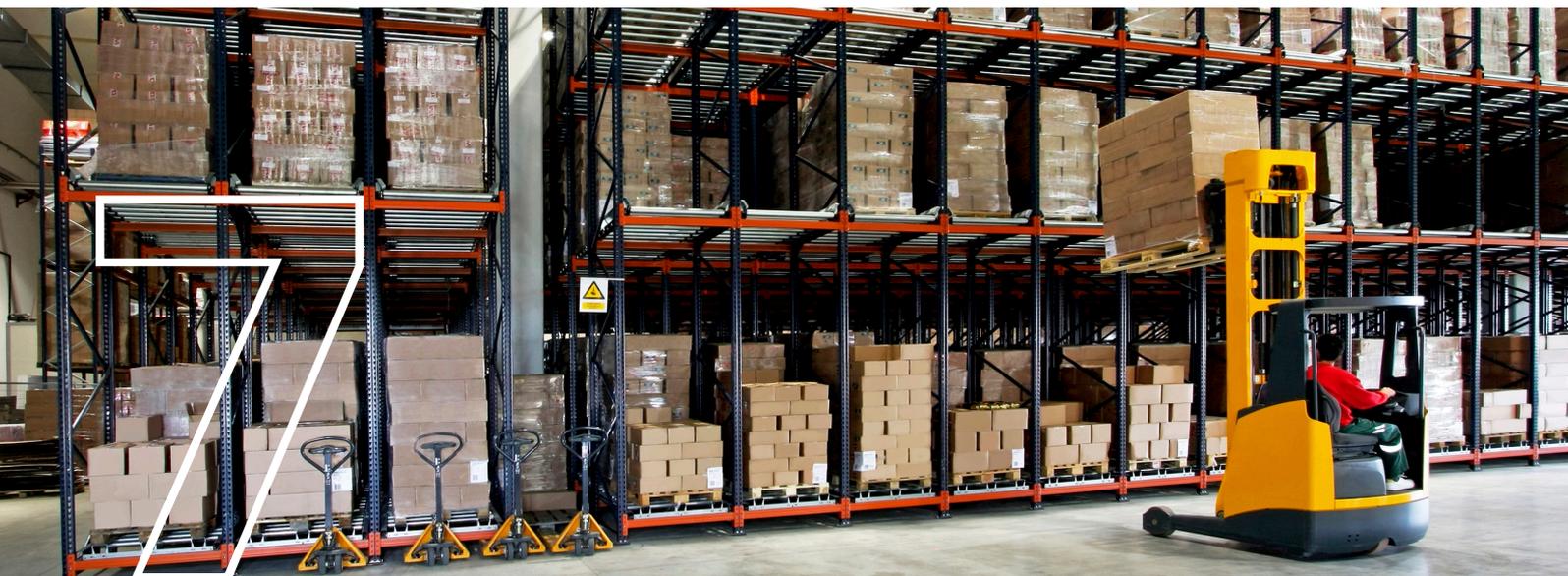
La tenue des locaux, les conditions de manipulation des liquides qui peuvent brûler et le respect de l'interdiction de fumer sont également à vérifier. Il faut également vérifier que les dispositifs de protection élémentaires contre les risques d'inflammation des liquides sont en place : ventilation, système de rétention. Les mégots de cigarette doivent également être récupérés dans un contenant approprié. (La direction est chargée de faire connaître la politique de l'entreprise en matière de tabagisme à tous les employés.) Veillez également à protéger votre site des pyromanes en prenant des mesures de sécurité et en identifiant les vulnérabilités.

Au cours des inspections, on contrôlera par ailleurs l'état des extincteurs, des lances et poteaux incendie, des alarmes sprinkleur, des pompes incendie, des réservoirs d'alimentation en eau et des portes coupe-feu.

Parfois, il peut être nécessaire de fermer une vanne d'alimentation du réseau sprinkleur pour effectuer des réparations ou des opérations de maintenance. Dans ce cas, des précautions particulières s'imposent, car, tant que les principaux systèmes de protection de votre site sont hors service, vous êtes à la merci d'un incendie. L'autorisation préalable du responsable

de la sécurité incendie doit être obtenue avant la fermeture d'une vanne d'alimentation du réseau sprinkleur. Nous vous recommandons de suivre la procédure décrite dans la brochure *Gérer la mise hors service de votre protection incendie* (P9006_FRA) de FM Global, pour que toutes les précautions requises soient prises avant, pendant et après la mise hors service. En outre, tous les travaux prévus doivent être préparés soigneusement avant de procéder à la fermeture des vannes concernées.

Les travaux par point chaud créent d'importants risques d'incendie, car ils projettent loin du poste de travail des étincelles qui restent chaudes longtemps et qui peuvent s'insinuer dans des trous ou des fissures. FM Global vous encourage à consulter son *Permis de feu* (F2630_FRA) qui aide à superviser le déroulement de ce type de travaux. Dans le cadre de cette procédure, un responsable de la sécurité incendie doit donner son aval après avoir vérifié que toutes les conditions de sécurité sont réunies. Ce permis s'avère un précieux instrument de prévention, mais il convient de toujours vous assurer que vos employés et vos prestataires appliquent les procédures scrupuleusement et prennent les précautions adéquates. Une surveillance de la zone concernée jusqu'à cinq heures après l'achèvement des travaux doit également être prévue (se reporter au dos du permis de feu pour connaître les durées prévues en fonction de l'activité et le type de construction). Vos employés auront quant à eux la responsabilité d'imposer le respect de vos politiques à leurs prestataires. Enfin, votre équipe d'intervention d'urgence doit connaître les procédures liées aux travaux par point chaud et recevoir une formation adaptée.



Tenue des locaux adéquate

Soignez la tenue de vos locaux : elle est le reflet de votre engagement en faveur de la prévention des sinistres et de la gestion des risques.

Tout programme de prévention des sinistres passe par la bonne tenue des locaux. Chacun des employés doit se sentir concerné et motivé, par fierté personnelle et en vertu du bon sens, à assurer la propreté de son lieu de travail. Il est important d'exposer les risques encourus dans le cas contraire.

La bonne tenue des locaux n'implique pas simplement un nettoyage régulier, mais aussi de bonnes habitudes que le personnel doit prendre, par exemple : mettre ses déchets à la poubelle immédiatement et respecter les procédures d'utilisation du matériel, en particulier dans les vastes zones de stockage.

L'accumulation de déchets et de dépôts combustibles, tels que la poussière, provenant des sols, plafonds, éléments de structure, machines et équipements doit absolument être évitée. Tout bon programme de tenue des locaux doit prévoir une procédure pour signaler les anomalies identifiées. Soignez la tenue de vos locaux : elle est le reflet de votre engagement en faveur de la prévention des sinistres et de la gestion des risques.



Entretien des bâtiments et maintenance des équipements

L'inspection des équipements de protection incendie ne suffit pas : vous devez instaurer un programme régulier de maintenance préventive des équipements et d'entretien des bâtiments. La maintenance préventive permet non seulement de prolonger la durée de vie des équipements, mais aussi d'éviter les bris de machine, synonymes de frais de remplacement et de pertes d'exploitation.

La vérification du serrage des branchements électriques et la recherche de signes de surchauffe des équipements électriques font partie intégrante de la prévention des défaillances. Vous devez également vous assurer que les installations électriques sont bien adaptées à l'activité sur votre site, et correctement calibrées, entretenues et protégées. Les équipements électriques doivent être installés dans un environnement propre, frais et sec, et les employés doivent être formés à les utiliser correctement, surtout en cas d'urgence.

Pour éviter le bris de machine, une surveillance régulière ou continue permet d'intervenir dès l'apparition d'un problème.

Les chaudières et les fours doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est notamment essentiel d'installer des contrôles de sécurité sur les chaudières et les appareils sous pression, de les tester et de les entretenir.

De façon générale, il faut veiller avant tout à la propreté des équipements et des machines en évitant toute accumulation de graisse, d'huile ou de poussière.

La maintenance préventive permet non seulement de prolonger la durée de vie des équipements, mais aussi d'éviter les bris de machine, synonymes de frais de remplacement et de pertes d'exploitation.

9

Équipe d'intervention d'urgence et pompiers

Une équipe d'intervention d'urgence entraînée et efficace, composée des employés connaissant le mieux votre site et son fonctionnement, sera en mesure d'intervenir rapidement en cas d'urgence et contribuera à limiter les dommages matériels et à relancer l'activité au plus vite.

Une équipe d'intervention d'urgence entraînée et efficace, composée des employés connaissant le mieux votre site et son fonctionnement, sera en mesure d'intervenir rapidement en cas d'urgence et contribuera à limiter les dommages matériels et à relancer l'activité au plus vite. Les cas d'urgence à envisager comprendront notamment l'incendie, l'explosion, le déversement de produits dangereux ou l'accident nucléaire, ainsi que les catastrophes naturelles telles que les ouragans, les épisodes de gel, les tremblements de terre et les inondations.

Selon la taille et le type de site, l'équipe d'intervention d'urgence comprendra au moins les huit fonctions principales suivantes, auxquelles les employés doivent être formés :

- Chef d'équipe
- Personne chargée de donner l'alerte
- Responsable des vannes sprinkleur
- Opérateur des pompes incendie
- Équipe de lutte contre l'incendie
- Responsable des fluides
- Électricien
- Équipe de sauvetage des biens

Chaque site doit disposer d'une équipe adaptée à sa taille et à ses besoins. FM Global a identifié trois niveaux de compétence (faible, modéré et élevé) pour chacune de ces fonctions. Il convient d'assurer en conséquence la formation des membres de l'équipe et le plan de coordination avec les pompiers. En travaillant avec FM Global, vous pouvez faire les choix les plus pertinents pour votre site et vous créer une équipe sur mesure.

Voici quelques-unes des compétences que doivent avoir les membres de votre équipe d'intervention d'urgence en cas d'incendie :

- Le chef d'équipe aura rédigé un plan, qu'il est chargé de mettre à jour régulièrement. Il doit connaître l'ensemble des procédés du site et les risques associés, maîtriser les procédures de fonctionnement et de maintenance de tous les systèmes de protection, et avoir acquis les compétences et l'expérience nécessaires en lutte anti-incendie. En cas d'incendie, le chef d'équipe doit diriger l'ensemble des opérations jusqu'à l'arrivée des pompiers.



- La personne chargée de donner l'alerte doit signaler l'incendie aux pompiers et leur donner les premières indications sur le lieu de départ du feu. (Votre entreprise doit vérifier que les pompiers peuvent intervenir rapidement sur votre site et qu'ils disposent d'une source d'eau adéquate.)
- Le responsable des vannes sprinkleur doit connaître leur emplacement, leur fonctionnement et rester à proximité jusqu'à ce que le chef d'équipe lui donne l'instruction de les refermer. De même, l'opérateur des pompes incendie doit vérifier que la pompe a démarré et l'arrêter sur ordre du chef d'équipe ou du responsable de la brigade des pompiers.
- L'équipe de lutte contre l'incendie doit connaître l'emplacement et être formé au maniement des extincteurs afin d'intervenir pour maîtriser les départs de feu.
- Le responsable des fluides a accès aux vannes extérieures permettant de couper l'alimentation en gaz, en eau et en vapeur ; l'électricien peut quant à lui couper l'alimentation électrique. Ces deux membres doivent avoir à disposition les coordonnées d'un service qualifié prêt à intervenir 24 heures sur 24, le cas échéant.
- En coordination avec la direction, l'équipe de sauvetage des biens évalue les opérations de sauvetage nécessaires. Elle prépare des plans de contingence et des accords avec des sociétés pour la fourniture des équipements qui seront nécessaires en fonction du type d'activité.
- La formation de l'équipe d'intervention d'urgence ne doit pas être négligée. Il est essentiel de mettre à jour régulièrement sur les fonctions et les responsabilités de chacun et d'organiser des séances de formation pour les nouveaux membres tous les trimestres.

Bien qu'ils ne soient pas directement impliqués dans l'équipe d'intervention d'urgence, les autres employés jouent également un rôle dans la prévention des sinistres et la maîtrise des risques. Dans chaque service, quelques membres du personnel seront formés au maniement des extincteurs portables. Il convient d'insister sur les procédures opératoires et la maintenance des équipements, procédés et matériaux induisant des risques d'incendie ou d'explosion inhabituels.

Il est également recommandé d'organiser un plan de coordination avec les pompiers lors de la mise en place de votre équipe d'intervention d'urgence. Un représentant de la société doit effectuer une inspection complète des locaux avec un pompier qui pourra ainsi noter divers éléments, comme le nombre de bâtiments et d'étages qu'ils comportent, le type de construction et la présence de structures particulières, les équipements présents et la protection sprinkleur existante.

Une fois le plan de coordination mis au point (dont une copie doit être conservée sur le site et une autre par la brigade des pompiers), votre équipe d'intervention d'urgence et les pompiers pourront collaborer plus efficacement le moment venu. Il est ensuite important que les pompiers se rendent sur le site au moins une fois par an pour s'informer des modifications apportées, le cas échéant.



10

Protection contre les risques naturels

Pour être complet, un programme de prévention des sinistres et de réduction des risques doit tenir compte des dangers extérieurs.

Pour être complet, un programme de prévention des sinistres et de réduction des risques doit tenir compte des dangers extérieurs. Au vu de l'augmentation récente du nombre de catastrophes naturelles à l'échelle mondiale et des risques liés aux bâtiments voisins et aux stocks extérieurs, il est plus que jamais nécessaire d'apporter des améliorations d'ordre matériel à vos installations stratégiques.

Selon le degré du risque, il peut aussi être nécessaire d'installer des portes coupe-feu extérieures, des fenêtres en verre armé avec ou sans sprinkleurs extérieurs et d'obstruer les ouvertures. Il convient de ménager une distance suffisante entre les matériaux combustibles stockés en extérieur et les bâtiments principaux.

Une tempête peut également entraîner une grave interruption de la production. Il est essentiel que vos bâtiments soient conçus et construits pour résister aux tempêtes habituellement observées dans votre région. La charpente et la couverture doivent être correctement arrimées ; les revêtements de toiture (en particulier au niveau du périmètre et des angles) doivent être fixés comme il convient, à l'instar des bandes de rive. L'entretien régulier des toits (couverture, revêtement, bandes de rive) vous aidera aussi à limiter les dommages dus au vent.

De même, si vos bâtiments sont exposés à ce risque, il est primordial de prendre des mesures contre l'inondation. Outre les effets dévastateurs de l'eau et de la boue, les débris flottants peuvent endommager gravement les murs et les équipements, et briser des canalisations transportant des produits dangereux. Les postes sprinkleur peuvent également être endommagés. Il faut prévoir d'arrimer solidement tous les réservoirs renfermant des liquides qui peuvent brûler pour éviter qu'ils ne se détachent de leur support et ne se vident de leur contenu en heurtant d'autres objets.

Dans les zones à haut risque, prévoyez une protection permanente en installant des digues ou des barrières anti-inondation aux entrées des bâtiments et en employant des techniques spécifiques d'arrimage des réservoirs. Il est également préférable de condamner les ouvertures extérieures superflues.



10 règles d'or pour protéger vos sites

1. Engagement en faveur de la prévention des dommages aux biens
2. Construction adéquate
3. Protection sprinkleur automatique
4. Protection contre les risques spéciaux
5. Source d'eau adéquate
6. Programmes de prévention incendie
7. Tenue des locaux adéquate
8. Entretien des bâtiments et maintenance des équipements
9. Équipe d'intervention d'urgence et pompiers
10. Protection contre les risques naturels

Dans les zones sismiques, les bâtiments doivent être conçus et construits conformément aux normes locales de construction en la matière. L'arrimage et l'ancrage sont deux mesures de sécurité pour éviter que les gros équipements tels que les casiers de stockage, les chaudières, les transformateurs et les réservoirs ne se renversent ou ne glissent. Vous pouvez également avoir recours à des techniques d'installation spécifiques pour protéger les conduites d'alimentation des sprinkleurs et des procédés.

Il est par ailleurs primordial de prévenir l'effondrement de la toiture. En fonction du climat, le cumul des précipitations et/ou l'amoncellement de neige peuvent entraîner une surcharge.

Même les toitures conçues selon les normes locales pour supporter une couche de neige régulièrement répartie ne résisteront pas à une surcharge concentrée sur une superficie relativement petite. La résistance des zones exposées à la formation de congères doit donc être calculée en conséquence. Le déblaiement rapide de la neige permettra également d'éviter toute surcharge supplémentaire en cas de nouvelle tempête. La dimension et l'emplacement des évacuations (en nombre suffisant) doivent être étudiés avec précision pour éviter l'accumulation d'eau en toiture.

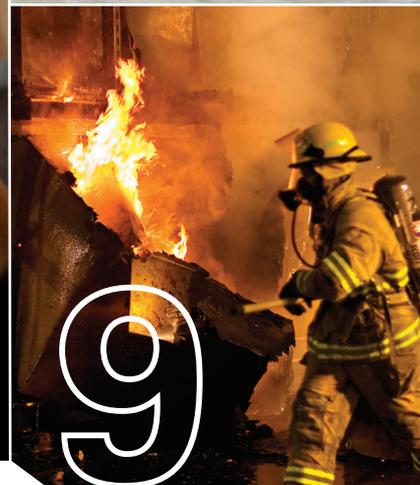
Une équipe d'intervention d'urgence compétente constituera, avec l'aide des autres membres du personnel, l'un de vos meilleurs atouts contre les risques provenant de l'extérieur. Elle peut en effet inspecter les locaux, accélérer le délai de réparation des systèmes de protection incendie endommagés, prévoir si besoin une protection temporaire contre les incendies, remettre en fonctionnement les procédés et les équipements d'alimentation électrique, mettre en lieu sûr les stocks de matières premières et de produits finis, effectuer des réparations provisoires et ainsi permettre la reprise rapide des opérations. Un site ayant subi des dommages matériels est généralement plus vulnérable au risque d'incendie qu'un site intact.

Pour en savoir plus, consultez notre boîte à outils sur les risques naturels à l'adresse : <https://www.fmglobal.fr/research-and-resources/nathaz-toolkit>.

Gardez en mémoire ces règles d'or, et tenez-en compte dans votre gestion quotidienne des risques. Elles sont le fruit de l'expérience acquise depuis plus de 185 ans. Voici la leçon qu'il faut en tirer : la prévention des sinistres et la maîtrise des risques sont une quête permanente.

Un programme de prévention des dommages aux biens permet de préserver la compétitivité de votre entreprise, de réduire vos coûts d'exploitation et de gagner en efficacité. Il peut également vous éviter un arrêt prolongé de votre activité, du jour au lendemain.

Si votre entreprise ne dispose pas encore d'un programme de prévention des dommages aux biens, demandez conseil à votre ingénieur FM Global ou à notre service clientèle.



P8114_FRA © 2013 FM Global. Tous droits réservés.
(Rév. 05/2020).

Vous pouvez commander d'autres exemplaires de cette brochure ou d'autres ressources FM Global en ligne 24 h/24, 7 j/7, à l'adresse suivante : www.fmglobalcatalog.com.
Pour toute demande d'assistance, contactez l'ingénieur en charge de votre site ou notre permanence technique au +33 (0)1 46 93 31 07.